

ELINGAGE / CHEF DE MANŒUVRE

CONTEXTE REGLEMENTAIRE / NORMATIF :

Code du travail : Art.
4323-1 et suiv.
Durée de validité : 3 ans

OBJECTIFS :

- Connaître les règles fondamentales de sécurité
- Appliquer les consignes de sécurité particulières à l'utilisation des accessoires de levage
- Valider les connaissances en élingage
- Mettre en œuvre une démarche globale de sécurité (avant, pendant et après le levage)
- Diriger une manœuvre de levage

DUREE : 1 jour

NOMBRE DE
PARTICIPANTS : 8

PUBLIC/PREREQUIS :

Tout personnel appelé à :
- Utiliser des charges et des accessoires de levage pour des opérations d'élingage.
- Effectuer des gestes de commandement lors d'une opération de levage

FORMATEURS :

Technicien levage

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Formation pratique
- Vidéo projecteur
- Engin de levage
- Appareils de levage
- Différents types de charges
- Livrets pédagogiques

PROGRAMME :

Les Connaissances Techniques

- La réglementation
 - Rôle et mission du chef de manœuvre
 - Les diverses responsabilités
 - Les contrôles périodiques
- L'organisation du levage
 - Pré requis
 - Préparation et commande
 - Prise en charge grutier et grue
 - Examen d'adéquation (engin et accessoires)
 - Levage
 - L'arbre de décision
 - Les gestes de commandement et les signaux sonores
- Les 10 règles pour élinguer en toute sécurité
 - Préparer l'élingage et évaluer la charge
 - Rendre la charge monolithique
 - Choisir ses accessoires
 - L'inspection visuelle
 - Accrocher la charge
 - Accrochage sur l'appareil de levage
 - L'angle de liaison et protection des arrêtes
 - La mise sous tension de la charge

Mise en Pratique

- Mise en place des appareils de levage
- Travail avec différents types de charges
- Contrôle des élingues et accessoires

INTRA

INTER

CONTACT :

04 42 09 49 03
gse@qseformation.com



COMMENTAIRES :

- L'évaluation théorique et pratique permettra au formateur de donner une appréciation d'aptitude à l'employeur qui pourra délivrer au salarié une habilitation.
- Chaque stagiaire devra obligatoirement disposer des EPI adaptés à la formation (chaussures, casque, gants)
- Mise à disposition par l'entreprise du matériel de levage (engin, appareils, charges)
- QSE Formation préconise que les stagiaires affectés à cette formation aient une expérience minimale de 3 ans dans le domaine de l'élingage.